

# **L'évaluation périodique des programmes d'études à l'Université Laval**

Avril 2002

Numéro de publication : 2002-03  
Dépôt légal – 2<sup>e</sup> trimestre 2002  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN 2-89574-009-7

© Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 2002

## AVANT-PROPOS

*La Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants* (ci-après désignée la **Politique**) a été adoptée par le Conseil d'administration de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, en 1991. Cette **Politique** permet de s'assurer, dans une perspective d'imputabilité, que chaque établissement dispose d'une politique d'évaluation qui satisfait à des conditions et normes minimales, reconnues adéquates et conformes aux exigences de qualité et de pertinence que la société québécoise rattache à la formation universitaire.

La création de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP) est liée à l'adoption de cette politique cadre. Le mandat de la Commission est, en effet, de vérifier la conformité du contenu des politiques et des pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes avec le but, les étapes, les critères et les modalités d'évaluation établis en vertu de la **Politique**. La Commission jouit, pour ce faire, d'une autonomie pleine et entière : les recommandations qu'elle formule s'adressent à l'établissement concerné et elles ne sont assujetties à l'approbation d'aucune instance de la CREPUQ.

La Commission applique une procédure qui se déroule en trois temps : l'analyse de la documentation institutionnelle, l'examen de quelques dossiers complets d'évaluation de programmes sélectionnés en collaboration avec l'établissement qui accueille ensuite ses membres, et l'élaboration du rapport de vérification selon des modalités qui permettent de conserver le dialogue établi et d'assurer des suites à ses recommandations.

La Commission a déjà complété une première ronde de travaux qui l'a amenée à vérifier ainsi l'ensemble des politiques et pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes. Le bilan de cette opération a conduit la CREPUQ à apporter des ajustements au libellé de la **Politique**, adoptés par son Conseil d'administration en septembre 2000.



# TABLE DES MATIÈRES

|                                                         |           |
|---------------------------------------------------------|-----------|
| <b>INTRODUCTION .....</b>                               | <b>7</b>  |
| <b>1. RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE .....</b> | <b>9</b>  |
| 1.1 Déroulement du processus .....                      | 9         |
| L'auto-évaluation .....                                 | 9         |
| Les experts externes .....                              | 10        |
| Le comité institutionnel .....                          | 10        |
| Le suivi .....                                          | 11        |
| La diffusion des résultats .....                        | 11        |
| 1.2 Critères d'évaluation des programmes .....          | 11        |
| <b>2. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION .....</b>           | <b>13</b> |
| 2.1 La politique institutionnelle .....                 | 13        |
| 2.2 La mise en application du processus .....           | 14        |
| <b>CONCLUSION .....</b>                                 | <b>17</b> |

## ANNEXES

|                                                                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I COMMENTAIRES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL ET ACCUSÉ DE RÉCEPTION .....                                                         | 21 |
| II MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES .....                                          | 25 |
| III LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS .....                                                                        | 27 |
| IV DÉROULEMENT DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES<br>PROGRAMMES À L'UNIVERSITÉ LAVAL ..... | 29 |



## INTRODUCTION

La Commission a amorcé le deuxième cycle de ses travaux l'année dernière, et poursuit avec la vérification du processus d'évaluation périodique des programmes de l'Université Laval.

La Commission tient à souligner l'intérêt soutenu que cet établissement manifeste pour l'évaluation des programmes. En effet, dès 1974, l'Université Laval adoptait sa première politique institutionnelle, et elle a ajusté son processus d'évaluation périodique des programmes à trois reprises depuis le premier rapport qui lui a été adressé par la Commission, en janvier 1994 :

- En septembre 1994, le Conseil d'administration adoptait un document d'orientation intitulé *Évaluation des programmes de formation à l'Université Laval*, qui prévoyait la mise en œuvre d'une procédure révisée pour le 1<sup>er</sup> janvier 1995. La *Marche à suivre* qui a découlé de cette décision établit une politique unique pour l'évaluation périodique des programmes de premier cycle et de cycles supérieurs, et elle spécifie que cette opération doit s'effectuer « selon des principes visant à valoriser une plus grande flexibilité et une plus grande efficacité du processus; une distinction plus nette entre la procédure d'évaluation et, quand elle est requise, la procédure de révision de programme; l'importance du regard externe ».
- En 1999 et en 2001, la politique institutionnelle a été mise à jour à nouveau.

La première partie du présent rapport présente un résumé de la *Procédure d'évaluation de programme*, adoptée tout récemment. Les observations de la Commission constituent la deuxième partie du rapport; celles-ci s'appuient sur la vérification de trois dossiers d'évaluation qui ont été traités selon une politique qui n'est plus en vigueur à l'Université Laval.

Les observations de la Commission tiennent compte de cette réalité et intègrent les renseignements recueillis lors de sa visite à l'établissement, qui a eu lieu le 24 octobre 2001. À cette occasion, la Commission a rencontré la direction universitaire, la direction des unités concernées par les dossiers qui avaient été sélectionnés aux fins de ses travaux, des professeurs qui ont participé aux évaluations de programmes, et un groupe d'étudiants. Elle a pu compléter ainsi son analyse et avancer quelques propositions dans la perspective de la mise en application de la nouvelle *Procédure d'évaluation de programme*.



## **1. RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE**

La politique d'évaluation périodique qui a été adoptée par le Conseil universitaire de l'Université Laval, le 6 juin 2001, privilégie une approche d'évaluation par programme. Sa mise en application est placée sous la responsabilité du vice-recteur aux affaires académiques et étudiantes, qui établit le calendrier des évaluations en collaboration avec les doyens des facultés.

Le vice-rectorat aux affaires académiques et étudiantes « assure la supervision et la coordination de l'opération, le maintien de la qualité de chacune des évaluations et l'objectivité de la démarche ».

Les programmes peuvent être examinés par discipline, par thème ou par secteur en tenant compte des trois cycles, sans exclure « la possibilité de privilégier, au besoin, l'étude de différents types de formation, ce qui pourrait se traduire par un regroupement de programmes des premier et deuxième cycles ou des programmes de recherche dans le même domaine (maîtrise et doctorat) ». La politique de l'Université Laval indique qu'il est « également souhaitable que les modifications qui doivent être apportées aux programmes à la suite de leur évaluation le soient en tenant compte des niveaux de formation qui précèdent et qui suivent ».

Les rapports produits dans le contexte de l'agrément d'un programme peuvent contribuer à l'évaluation périodique, « en autant que ces deux opérations soient rapprochées dans le temps ».

La périodicité du cycle d'évaluation est de huit ans.

### **1.1 DÉROULEMENT DU PROCESSUS**

#### **L'AUTO-ÉVALUATION**

Le processus institutionnel alloue trois mois pour la préparation du rapport d'auto-évaluation qui devrait comprendre entre 20 et 30 pages, à part les annexes. La structure et les éléments de contenu de ce document sont définis dans la politique institutionnelle, mais ils peuvent être adaptés aux caractéristiques du ou des programmes à évaluer.

Un bilan de l'auto-évaluation doit être présenté en guise de conclusion au rapport d'auto-évaluation; la rédaction de cette section est confiée au directeur du programme lorsque l'évaluation porte sur un seul programme, et au responsable facultaire désigné par le doyen lorsque plusieurs programmes sont évalués simultanément.

Cette première étape nécessite la contribution du directeur de programme, du directeur de département et du Comité de programme « constitué de représentants du corps enseignant et d'étudiants ».

La politique institutionnelle assure le soutien du Bureau du registraire de même que celui du Bureau de planification et d'études institutionnelles pour la compilation des indicateurs ou des données statistiques nécessaires à l'analyse qui doit être faite de l'évolution de l'effectif étudiant, du taux de diplomation et de l'insertion des diplômés au monde du travail.

La politique institutionnelle requiert également que l'on consulte le personnel enseignant, les étudiants, les diplômés et les employeurs, pour connaître leurs attentes et leurs besoins en ce qui a trait à la formation dispensée, et leur degré de satisfaction à l'égard du programme.

### **LES EXPERTS EXTERNES**

La politique institutionnelle prévoit un mois pour la durée de l'intervention des experts externes, et elle confie au vice-rectorat aux affaires académiques et étudiantes le soin d'organiser leur visite en association avec le doyen. Dans tous les cas, il faut faire appel à au moins deux experts de la discipline, et « idéalement un de ces derniers devrait venir de l'extérieur du Québec ».

L'avis des experts externes « peut être rédigé conjointement, sur place lorsque possible, ou individuellement ». Il est transmis au vice-recteur qui l'achemine au doyen et à un sous-comité d'évaluation périodique du Comité institutionnel.

### **LE COMITÉ INSTITUTIONNEL**

Ce comité central est composé de quatre professeurs, soit un par secteur — arts et lettres, sciences humaines et sociales, sciences de la santé, sciences et génie —, désignés par le vice-recteur aux affaires académiques et étudiantes.

Leur mandat, qui est d'une durée de deux ans, est inclus dans leur charge de travail. Leurs activités sont coordonnées par le responsable du comité au vice-rectorat aux affaires académiques et étudiantes, qui est aussi professeur. Elles sont réalisées selon la planification établie par le vice-recteur, avec la contribution d'un secrétaire.

Pour chaque dossier traité, la tâche du comité institutionnel se déroule en deux temps :

- une analyse et une synthèse de tous les éléments du dossier sont réalisées en sous-comité d'évaluation périodique, par deux membres du Comité qui n'ont aucun lien avec le ou les programmes examinés et qui peuvent s'adjoindre, au besoin, un chargé de cours, un étudiant de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle de préférence, ou un représentant du milieu de travail. Le secrétaire du Comité rédige ensuite un rapport préliminaire à l'intention de tous les membres;

- le Comité finalise son rapport et formule ses recommandations, « par ordre de priorité si possible », avant de transmettre le dossier complet au vice-recteur aux affaires académiques et étudiantes, qui l'achemine au doyen concerné et à la Direction générale des programmes de premier cycle et/ou à la Faculté des études supérieures, selon le cas.

## LE SUIVI

Le doyen dispose d'un mois pour rédiger un plan d'action « constitué des dispositions (qu'il) entend prendre en vue de réaliser les recommandations qu'il aura retenues des experts et du Comité institutionnel ». Ce plan d'action est précédé d'une brève présentation du programme accompagnée du résumé des points forts et des points faibles qui ressortent des rapports produits par les experts externes et par le Comité institutionnel, et il comprend « un échéancier pour assurer un suivi à l'opération ».

Le vice-recteur et le doyen font la présentation du plan d'action au Conseil universitaire; le doyen doit ensuite rencontrer les responsables du programme et les personnes concernées par sa mise en œuvre. Au cours des six mois qui suivent, le vice-recteur relance ses principaux collaborateurs pour s'assurer de l'avancement du plan d'action.

## LA DIFFUSION DES RÉSULTATS

Le vice-rectorat aux affaires académiques et étudiantes est responsable de la diffusion des résultats des évaluations périodiques. La *Procédure d'évaluation de programme* signale que le vice-rectorat continuera de publier un résumé du résultat des évaluations dans le journal « Au fil des événements » et qu'il utilisera, à compter de l'année 2001-2002, le site Alérion pour « informer la communauté universitaire et toute personne intéressée au sujet de l'échéancier des évaluations de programmes et des résultats ».

## 1.2 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

La *Procédure* stipule que « l'évaluation périodique vise à vérifier dans quelle mesure un programme ou un ensemble de programmes s'inscrit dans la mission et les orientations de l'Université; se situe comparativement à des programmes analogues offerts au Québec (originalité, particularités); répond, par son orientation, ses objectifs, sa structure et son contenu, à des besoins de la société, que ces besoins soient d'ordre scientifique, culturel ou socio-économique; correspond au développement du champ disciplinaire; compte sur des ressources suffisantes et de qualité reconnue ».

Le plan établi pour la préparation du dossier d'auto-évaluation demande que l'on examine plus précisément :

- la structure et l'orientation des programmes : objectifs généraux, conditions d'admission, liens entre les objectifs du programme, les stratégies d'enseignement et les stratégies d'évaluation des apprentissages;

- le fonctionnement des programmes : modalités de gestion des programmes et d'évaluation des enseignements, moyens mis en œuvre pour favoriser l'intégration des étudiants dans leur programme, leur persévérance et leur réussite;
- la capacité du corps professoral (professeurs et chargés de cours) à offrir le programme;
- l'adéquation des ressources matérielles et l'état d'avancement de l'intégration des nouvelles technologies à l'enseignement et à l'auto-apprentissage;
- la place actuelle des programmes dans le réseau universitaire québécois, en se référant aux travaux de la Commission des universités sur les programmes, lorsque possible;
- la « concordance entre l'énoncé des besoins et les objectifs déclarés du programme de même que l'insertion des diplômés au monde du travail ».

## 2. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

### 2.1 LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

La politique institutionnelle de l'Université Laval est en tous points conforme à la **Politique** de la CREPUQ telle que révisée en septembre 2000. L'établissement a fait des efforts remarquables pour améliorer progressivement sa politique d'évaluation périodique des programmes et les révisions successives reflètent l'importance de la réflexion qui a été engagée par cet établissement, au cours des années.

La *Procédure d'évaluation de programme* qui a été adoptée en juin 2001 maintient la distinction qui avait été établie clairement il y a quelques années entre la révision et l'évaluation périodique des programmes, et elle permet de distinguer l'évaluation périodique des programmes et l'évaluation des unités qui peut avoir un caractère plus circonstanciel.

Le remplacement du dossier de base par un document analytique et critique constitue une amélioration majeure par rapport à la version précédente de la politique institutionnelle. La nouvelle *Procédure* stipule également que le rapport d'auto-évaluation doit « offrir différents points d'appui aux jugements qui seront portés sur les programmes soumis à l'évaluation », que le doyen est responsable du déroulement de l'auto-évaluation et qu'il doit susciter la collaboration des principaux groupes de personnes concernées (professeurs, chargés de cours, étudiants, diplômés et employeurs, etc.).

La mise sur pied d'un comité institutionnel central composé de professeurs représentant les quatre grands secteurs universitaires constitue un autre point fort du processus institutionnel. De plus, en dégageant les membres du comité de leurs responsabilités habituelles, en leur assurant le soutien permanent d'un coordonnateur et d'un secrétaire pour planifier leurs travaux et compléter la rédaction du rapport final, l'établissement a doté le comité institutionnel des moyens requis pour pouvoir réaliser son mandat.

Enfin, la *Procédure d'évaluation de programme* prévoit l'affichage de l'échéancier des évaluations de programmes sur le site Alerion qui est accessible à l'ensemble de la communauté institutionnelle, de sorte que les personnes intéressées seront informées à l'avance de la tenue de l'évaluation périodique de leur(s) programme(s). L'établissement affichera également un résumé des résultats de l'évaluation périodique des programmes sur ce site, et il continuera de les publier dans le journal « Au fil des événements », ce qui témoigne du souci qu'a l'Université Laval de rendre transparent l'ensemble du processus.

## 2.2 LA MISE EN APPLICATION DU PROCESSUS

La Commission n'a pas été en mesure de vérifier l'impact des ajustements notables de la *Procédure d'évaluation de programme*, qui a été adoptée récemment. Elle a cependant vérifié la mise en application de versions antérieures de la politique institutionnelle, en examinant le contenu de trois dossiers d'évaluation périodique de programmes qui ont été traités au cours des cinq dernières années : les programmes de sociologie offerts aux premier, deuxième et troisième cycles de formation, les programmes de maîtrise et de doctorat en sciences géomatiques, et le programme de baccalauréat en architecture.

La Commission a également rencontré des personnes qui ont participé à ces évaluations ou qui en étaient responsables. Sur la base de toutes les informations qu'elle a ainsi recueillies, la Commission signale les points qui mériteraient, à son avis, une attention particulière au cours de la mise en application du processus révisé.

### ▪ **L'articulation du processus d'agrément et d'évaluation périodique**

La Commission a constaté que le processus d'agrément d'un organisme professionnel a été considéré comme l'équivalent complet des deux premières étapes du processus d'évaluation périodique (auto-évaluation et expertise externe), dans un des dossiers qui a été mis à sa disposition.

Un pourcentage important des programmes offerts par l'Université Laval sont soumis à une procédure d'agrément. Comme celle-ci est coûteuse et lourde de conséquences, il est tout naturel que les départements lui accordent une très grande importance. Il serait regrettable, cependant, qu'ils soient amenés à devoir négliger les aspects du programme qui ne sont pas pris en compte par cette procédure alors qu'il s'agit d'éléments importants de la formation universitaire.

Lors de sa visite à l'établissement, la Commission a pu prendre connaissance des travaux en cours pour mettre au point une grille d'analyse de la concordance entre le contenu du dossier d'agrément et les exigences de l'évaluation périodique. Il s'agit d'une initiative qui mérite d'être poursuivie puisqu'elle devrait permettre de s'assurer à l'avenir que tous les critères de la politique institutionnelle seront adéquatement traités lorsqu'il s'agit du dossier d'évaluation périodique d'un programme qui est soumis à l'agrément.

### ▪ **Les indications à fournir aux experts externes**

Lorsque le dossier transmis aux experts externes couvre plusieurs programmes, il serait souhaitable d'attirer leur attention sur l'importance de donner un avis sur la qualité et la pertinence de chaque programme et non pas seulement sur l'unité qui en est responsable (département, école ou faculté).

### ▪ **L'utilisation d'indicateurs quantitatifs**

La Commission n'a pas retrouvé, dans les dossiers qui ont été mis à sa disposition, de données uniformément définies qui auraient été systématiquement produites par le Bureau de planification et d'études institutionnelles à l'intention des directeurs de programmes.

La Commission encourage l'Université à mettre en œuvre son projet de fournir à l'avenir une telle base de données aux responsables de l'auto-évaluation, et d'identifier des indicateurs pertinents communs à des groupes de programmes de même nature ou de même cycle.

### ▪ **La production d'un guide d'auto-évaluation**

La Commission a constaté qu'en ce qui concerne l'éventail des critères à considérer, l'auto-évaluation n'était pas effectuée de façon complète pour tous les programmes.

La Commission estime qu'il pourrait être opportun que l'Université produise un guide d'auto-évaluation à l'intention des départements, de manière à ce que tous les intervenants qui sont appelés à collaborer à l'élaboration des contenus du rapport aient en main un outil de travail expressément conçu pour eux.

Ce guide d'auto-évaluation leur permettrait non seulement de progresser selon la politique institutionnelle et l'échéancier établi, mais de traiter efficacement tous les critères d'évaluation. Ce document pourrait également inciter les responsables de l'auto-évaluation à effectuer une analyse plus complète du résultat des consultations et des enquêtes qui sont réalisées au cours de cette étape.

Les responsables de l'opération pourraient ainsi dégager plus facilement les forces et les faiblesses du programme, et formuler des propositions en vue d'améliorer sa qualité et sa pertinence.

### ▪ **La réaction des départements à l'avis des experts externes**

Dans la documentation qui lui a été soumise, la Commission a constaté que les responsables de l'auto-évaluation ne commentaient pas l'avis des experts externes. La nouvelle politique ne prévoit pas non plus qu'ils reçoivent copie de cet avis.

La Commission estime, pour sa part, qu'il serait nécessaire de transmettre l'avis des experts externes aux responsables de l'auto-évaluation afin qu'ils puissent faire part de leur réaction et que celle-ci soit intégrée au dossier.

Cette façon de faire permettrait de donner aux premiers concernés le sentiment d'être partie prenante de l'ensemble du processus et de corriger des inexactitudes ou de nuancer certaines perceptions en apportant les éclaircissements requis, s'il y a lieu, pour le bénéfice du Comité institutionnel et leur propre satisfaction.



## CONCLUSION

La Commission a vérifié la *Procédure d'évaluation de programme*, adoptée par le Conseil universitaire de l'Université Laval le 6 juin 2001, et elle reconnaît que celle-ci est conforme au but et aux critères définis dans la **Politique** de la CREPUQ.

La Commission a également vérifié les pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes sur la base des dossiers d'évaluation qui ont été mis à sa disposition, et elle a pu constater que, dans l'ensemble, celles-ci en respectent les exigences. Elle a néanmoins signalé certains points qui mériteraient une attention particulière lors de la mise en œuvre du processus révisé.<sup>1</sup>

La Commission aimerait remercier monsieur Claude Godbout, vice-recteur aux affaires académiques et étudiantes, et madame Christiane Piché, son adjointe, pour l'excellente collaboration qu'ils ont apportée au déroulement de ses travaux et pour leur chaleureux accueil lors du passage de ses membres à l'établissement, de même que madame Monique Fournier, secrétaire, pour l'aide apportée à l'organisation de cette visite.

---

<sup>1</sup> Conformément à notre procédure de vérification, les commentaires de l'Université Laval sont présentés en annexe accompagnés de l'accusé de réception.



---

## ANNEXES

---



## ANNEXE I



CABINET DU VICE-RECTEUR AUX  
RES ACADÉMIQUES ET ÉTUDIANTES

Cité universitaire  
Québec, Canada G1K 7P4

- 5 MARS 2002

Le 27 février 2002

Madame Denyse L. Dagenais  
Présidente de la Commission de vérification de  
l'évaluation des programmes  
CREPUQ  
500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 200  
Montréal (Québec) H3A 3C6

Madame la Présidente,

C'est avec plaisir que nous avons accueilli le projet de Rapport portant sur la vérification de l'évaluation périodique des programmes de formation offerts par l'Université Laval. La procédure d'évaluation de la Commission nous offre l'opportunité de réagir à ce projet de Rapport et c'est à ce titre que je formule les remarques suivantes.

Je suis heureux de constater que notre réflexion et les efforts consentis au fil des ans nous aient permis d'améliorer notre processus d'évaluation de programmes pour le rendre, comme vous le soulignez, en tous points conforme à la Politique actuelle de la CREPUQ. La seule erreur de fait que nous avons relevée concerne l'utilisation d'indicateurs quantitatifs. La Commission n'a pas retrouvé, dans les dossiers qui ont été mis à sa disposition, de données produites par le Bureau de planification et d'études institutionnelles. Or, ce type d'information est systématiquement transmis aux responsables de l'élaboration du dossier d'auto-évaluation. Toutefois, même si des données quantitatives sont analysées et prises en compte dans le dossier d'auto-évaluation, les tableaux statistiques ne sont pas toujours inclus dans le rapport final, ce qui explique que cette information ne figurait pas dans les dossiers d'évaluation qui ont été traités par la Commission. En outre, depuis quelques années, les bases de données mises à jour par le Bureau du registraire sont directement accessibles à tous les membres de la communauté universitaire via Alérion, le site Web de l'Université Laval. Compte tenu de votre remarque à cet effet, il m'apparaîtrait fort à propos qu'à l'avenir on joigne systématiquement les tableaux résumés des données quantitatives en annexe des rapports.

Par ailleurs, nous aimerions signaler que plusieurs ajustements ont déjà été apportés aux points que vous avez identifiés comme méritant une attention particulière au cours de la mise en application de notre processus révisé. Ainsi, concernant l'articulation du processus d'agrément et d'évaluation de programme, la grille d'analyse qui a été présentée lors de votre visite est actuellement utilisée pour l'examen de la conformité de tous les dossiers récemment soumis à un agrément. Grâce à cet outil, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes utilise l'information produite dans le cadre d'une démarche d'agrément et la complète, par la suite, pour satisfaire aux exigences de la procédure d'évaluation périodique adoptée par notre institution. C'est ainsi, à titre d'exemple, que des collectes de données effectuées sous forme de tables rondes auprès de diplômés et d'étudiants, ont été réalisées afin de compléter les informations manquantes.







## ANNEXE II    MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

**Présidente** : Madame Denise Dagenais

**Membres** :    Monsieur Claude Hamel

                 Monsieur Norman Henchey

                 Monsieur Vincent Lemieux

                 Monsieur Jean-Pierre Wallot



### ANNEXE III LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

Évaluation périodique des programmes de formation à l'Université Laval (adoptée par le Conseil universitaire, le 6 septembre 1994)

Évaluation des unités d'enseignement et de recherche / Présentation (vice-rectorat exécutif, le 18 septembre 1997)

La planification par une politique d'évaluation intégrée des facultés (vice-rectorat exécutif, le 13 février 1997, adopté par le Conseil d'administration, le 17 mars 1997)

Évaluation périodique des programmes de formation / Marche à suivre révisée (vice-rectorat aux affaires académiques et étudiantes, en mars 1999)

Procédure d'évaluation de programme (adoptée par le Conseil universitaire de l'Université Laval, le 6 juin 2001)

Dossier d'évaluation des programmes de sociologie offerts aux 1er, 2e et 3e cycles de formation

Dossier d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences géomatiques

Dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en architecture



## ANNEXE IV DÉROULEMENT DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES À L'UNIVERSITÉ LAVAL

Le mercredi 24 octobre 2001, local 1455, Pavillon des sciences de l'éducation

- 9 h 45            Rencontre avec la Direction universitaire**  
Claude Godbout, vice-recteur aux affaires académiques et étudiantes  
Christiane Piché, adjointe au vice-recteur  
Hélène Johnson, agente de recherche et de planification
- 10 h              Rencontre avec la direction de la Faculté des sciences sociales**  
Lise Darveau-Fournier, doyenne
- 10 h 30          Rencontres avec les responsables des dossiers d'évaluation soumis**  
  
***Programmes de sociologie aux trois cycles***  
Gilles Gagné, directeur du Département de sociologie  
Denys Delage, actuel directeur des programmes de 1<sup>er</sup> cycle
- 11 h 30          *Maîtrise et doctorat en sciences géomatiques***  
Michel Bouliane, directeur du Département des sciences géomatiques  
Yves Bédard, professeur  
Alphonso Condal, directeur des programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles  
Alain Viau, professeur
- 12 h 30          Déjeuner au Cercle universitaire – Pavillon Alphonse-Desjardins**  
Michel Audet, doyen de la Faculté des études supérieures  
Gilles Kirouac, directeur général des programmes de 1<sup>er</sup> cycle  
Claude Godbout, vice-recteur aux affaires académiques et étudiantes  
Christiane Piché, adjointe au vice-recteur

Salle du Conseil (1226) Édifice du Vieux-Séminaire-de-Québec

**14 h      *Baccalauréat en architecture***

Claude Dubé, doyen, Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels

Denise Piché, professeure, directrice des programmes de 1<sup>er</sup> cycle, École d'architecture

Alexis Ligougne, directeur de l'École d'architecture au moment des évaluations

Émilien Vachon, directeur actuel de l'École d'architecture

Myriam Blais, professeure, membre du Comité de programme

Richard Pleau, professeur

**15 h      Rencontre avec des étudiants et étudiantes de l'École d'architecture**

Jean Nicolas Faguy

Rémi Jr Hovington

Danielle Labbé, graduée

Marie Laberge, membre du Comité de programme

Martin Lavergne, président actuel de l'association étudiante

Kim Savage

**15 h 30      Séance de travail de la Commission**

**16 h      Rencontre avec la Direction universitaire**

Claude Godbout

Christiane Piché